

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

**concernant le préavis de la Municipalité n° 23/2024 : Succession de Mme Ilse Peier –
Vente de la villa sis au ch. De la Pierraz 17**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, Yves Fauth, Nicolas Garoflid, Richard Golay, Paul Habfast, Marc Veraguth, Guillaume Graf et Corentin Binamé et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 23/2024 lors de sa séance du 15 octobre 2024.

Monsieur le Syndic Alain Monod et Monsieur Romuald Ntennou, chef du Service des finances, représentaient la Municipalité.

Informations préalables

M. Monod rappelle les circonstances de cet héritage en faveur de la commune. Un acheteur a été trouvé pour la villa et le canton demande à présent que le conseil communal d'Epalinges valide formellement la vente de la villa.

Discussion générale

Un commissaire demande quand la vente de la villa auprès du notaire est agendée. M. Monod répond dès que possible, une fois que le conseil communal aura donné son accord, donc au plus vite après le 05 novembre.

Un commissaire demande si le prix de vente de la villa de CHF 911'000.- n'est pas trop bas pour Epalinges, M. Monod indique que le terrain est d'un peu plus de 850 m2 et la maison vétuste. Il précise que des experts ont validé la valeur du bien immobilier et que la valeur a été confirmée.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est par 9 voix pour que la CoFin a accepté les décisions du préavis no 23/2024 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter la vente de la villa sise au ch. de la Pierraz 17 au prix de CHF 911'000.-, dont la moitié reviendra à la commune d'Epalinges.

Epalinges, le 15 octobre 2024

Sandy Warth

Président de la COFIN